N° 75F002MIF au catalogue — N° 008
ISSN : 1707-2867
ISBN: 978-0-662-08221-7

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Règles et qualité des données des déclarations par le répondant/par personne interposée

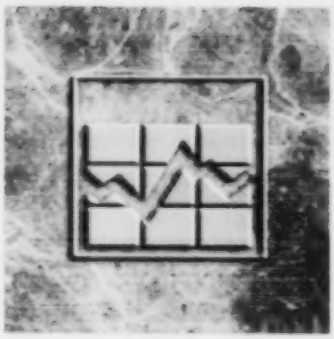

par Brian Biggs

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-613-951-7355

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

RÈGLES ET QUALITÉ DES DONNÉES DES DÉCLARATIONS PAR LE RÉPONDANT/PAR PERSONNE INTERPOSÉE

Avril 1992

Brian Biggs, Groupe de l'analyse des entreprises et du marché du travail

Les Documents de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu sont conçus en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes prises à l'égard de cette enquête. Ils sont offerts gratuitement, en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquer avec Philip Giles, EDTR, Édifice Jean-Talon, 11ème étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6.
Téléphone: (613) 951-2891; Télécopieur: (613) 951-3253.

SOMMAIRE

Dans le cadre du développement du plan de sondage de l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), l'auteur de ce document examine les conséquences sur la qualité des données des déclarations par personne interposée. Bien qu'il semble que les règles qui minimisent les déclarations par personne interposée alourdissent le coût de la collecte des données, une étude des preuves existantes semblent indiquer que les effets de ce genre de déclaration sur la qualité des données soient moins clairs. La conclusion générale est que les déclarations par personne interposée ont tendance à sous-estimer la participation aux programmes de soutien du revenu gouvernementaux, ont des taux de non-réponse plus élevés et des taux d'interviews personnelles et par ménages plus bas, donnent des réponses plus cohérentes à des thèmes délicats et ont beaucoup plus de difficultés à mentionner des détails précis et des événements de courte durée. En raison des lacunes du plan des recherches pour cette question, les preuves ne sont pas concluantes. Bien qu'il n'existe pas de base solide pour rejeter les déclarations par personne interposée, il serait raisonnable de conserver un certain contrôle sur ce type de réponses.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Introduction	1
2.	Approche empirique	2
3.	Études de validité	5
4.	Approche méthodique de l'incohérence de réponse	6
5.	Discussion	12
Bibliographie		15
Annexe 1 - Problèmes de qualité associés aux déclarations par personne interposée		17

1. INTRODUCTION

Cet examen de la bibliographie consacrée aux règles pour les répondants s'attache aux preuves des différences de qualité des données qui résultent de l'acceptation des déclarations par personne interposée. Bien que la notion selon laquelle la déclaration par le répondant est plus précise soit intuitivement intéressante, des preuves convaincantes concernant la supériorité de telles déclarations manquent dans les études [Moore (1988)]. L'auteur va s'attacher aux preuves qui portent sur le domaine couvert par l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), c'est-à-dire la collecte des données sur l'expérience du marché du travail et de l'identification des montants et des sources du revenu des ménages, ainsi que les difficultés que cette source d'erreurs de réponse potentielles suscite dans le cas des enquêtes longitudinales (problème de «lisière», surestimation des transitions en raison des erreurs de réponse).

Ce document sera structuré selon les méthodes utilisées dans les différentes études pour attribuer les différences de qualité au statut de répondant. Cette structure mettra en évidence les lacunes méthodologiques propres à cette recherche. (De nombreuses études ne tiennent pas compte du biais de sélection de l'échantillon ou ne se servent pas d'une norme extérieure pour évaluer la précision comparative des déclarations par personne interposée et par le répondant.) En gardant ces lacunes au premier plan, il est évident que ce document ne remet pas en question l'affirmation générale de Moore selon laquelle il y a peu de preuves concluantes de différences dans la qualité. On essaie par contre de trouver certaines indications pour déterminer si le statut de répondant peut intervenir dans la qualité des données EDTR. L'annexe 1 contient un résumé de ces résultats.

Avant d'examiner l'ensemble des résultats, il faut considérer brièvement deux des lacunes les plus fréquentes de la recherche dans ce domaine. D'abord, la plus grande partie de la recherche ne prend pas en compte le biais d'autosélection qui se

produit lorsque les différences entre les déclarations par personne interposée et par le répondant traduisent les différentes caractéristiques des populations qui sont disponibles pour l'entrevue et de celles qui ne le sont pas. Ainsi, l'incidence plus grande de l'emploi dans les déclarations par personne interposée pourrait s'expliquer davantage par la probabilité moindre de la population en âge de travailler d'être à la maison plutôt qu'aux erreurs éventuelles des déclarations par personne interposée. Une méthode qui permet d'éliminer ce biais, que l'on appellera dorénavant la méthode empirique, fournit deux déclarations, une déclaration par le répondant et une déclaration par personne interposée, aux mêmes questions dans le même ménage.

Une deuxième difficulté dans l'évaluation de la relation entre l'erreur de réponse et le statut de déclarant réside dans le fait que les réponses non cohérentes provenant de différents types de répondants ne permettent pas de prouver quelle est la meilleure réponse. Les études de validation, qui offrent une certaine mesure extérieure de la précision (habituellement à partir de données administratives), permettent d'effectuer une évaluation plus probante de la qualité des données.

2. APPROCHE EMPIRIQUE

1. Le ISDP «Income Survey Development Program» (en français, Programme de développement de l'enquête sur le revenu) était la phase de recherche et de développement de la SIPP «Survey of Income and Program Participation» aux États-Unis (en français, l'enquête sur le revenu et la participation aux programmes). On y a étudié, entre autres, l'effet du statut du répondant sur la qualité des données. Une expérience comportait des entrevues auprès d'étudiants vivant à l'extérieur du ménage parental et des réinterviews par personne interposée à l'intérieur de ces mêmes ménages [Roman et O'Brien (1984)]. La petite taille de l'échantillon (167 enregistrements appariés), la perte de 35 enregistrements en

raison d'une lacune de traitement, le taux de non-réponse élevé et l'absence d'une norme extérieure de validation font que les résultats suivants ne sont pas concluants :

- Dans 25 % des cas, la personne interposée n'a pas été en mesure d'identifier les salaires et les traitements (recueillis par emploi) qui ont été autodéclarés par un répondant pour une période de référence de trois mois. Par contre, la surdéclaration potentielle de l'incidence d'un emploi par une personne interposée était de moins de 3 %.

- Les répondants autodéclarants avaient plus de chance de fournir une réponse que les personnes interposées, en particulier pour les caractéristiques d'emploi primaires, comme la durée hebdomadaire du travail et le salaire horaire (taux de 99 %, contre 75 % pour les déclarations par personne interposée). La seule différence significative des **valeurs** s'observait pour ces deux mêmes variables (dans les deux cas, les déclarations moyennes par personne interposée étaient supérieures).

- Les déclarations par personne interposée avaient plus de chance de mentionner des emplois associés à des salaires et à une durée du travail plus élevés (l'importance semble être un facteur).

2. Le Interviewer Methods Survey (R.-U.) (en français, l'Enquête sur les méthodes d'entrevue) a examiné les autodéclarations par le répondant et les déclarations par personne interposée des autres adultes du même ménage [Martin et Butcher (1982)]. L'échantillon comprenait 999 ménages et 1 324 réponses appariées, dont 70 % étaient des couples mari-femme. Les résultats ci-dessous ne portent que sur ces derniers seulement.

- Les variables de l'**emploi** telles que la catégorie de travailleurs, la profession (222 codes), la date des périodes de paie et la durée du travail la semaine précédente (3 codes) avaient un taux de désaccord de moins de 10 %. Le nombre de jours travaillés la semaine précédente avait le taux de désaccord le plus élevé, à 16 %. Le pourcentage des déclarations par personne interposée mentionnant aucune connaissance de ces variables était de moins de 5 %, à l'exception de la durée du travail la semaine précédente (9 %).

- Les variables **revenu** utilisées étaient les chiffres bruts et nets du revenu **total** de toutes les sources pour l'année ou la semaine de référence. Ces variables se caractérisaient par plus d'incohérence et par une proportion plus élevée de déclarations par personne interposée qui ne connaissaient pas les réponses. L'importance du désaccord dépend dans une large mesure du niveau de détail des questions. Les réponses concernant le revenu exigeant une précision de 1 £ sterling par semaine avaient un taux de désaccord de plus de 65 %, tandis que les réponses codées par tranches de 50 £ sterling du revenu avaient un taux de 20 %. L'ignorance admise du revenu du conjoint était de 20 % et n'a pas été sérieusement touchée par le niveau de détail des catégories de réponse.

- Le pourcentage de désaccord entre les déclarations par personne interposée et les déclarations par le répondant du revenu **augmente** avec le niveau du revenu, relation qui n'est que partiellement atténuée par l'utilisation de tranches de revenu qui augmentent avec ce dernier.

- Les variables **habitation** (mode d'occupation, durée du séjour) se caractérisent par un degré élevé de correspondance entre les déclarations par personne interposée et les réponses du répondant. Cependant, les

paiements de loyers ou d'hypothèques (marge d'erreur permise de 1 £ sterling par semaine) étaient incohérents dans 20 % des cas, et inconnues des personnes interposées dans 12 % des cas.

3. ÉTUDES DE VALIDITÉ

Contrairement aux deux études précédentes, celles citées ci-après ne prennent pas en compte le biais d'autosélection et utilisent plutôt les données administratives pour déterminer la précision relative des déclarations par personne interposée et par le répondant. La vérification des dossiers de la SIPP a utilisé les dossiers de participation des programmes gouvernementaux afin d'évaluer la qualité des données de la participation au cours des deux premières séries de la SIPP [Moore (1990)]. Les résultats des taux d'erreur selon le statut du répondant (échantillon de plus de 5 000) montrent ce qui suit :

- Les déclarations par personne interposée ont tendance à contenir plus d'erreurs de sous-déclaration pour la participation mensuelle, bien que cette tendance ne soit pas uniforme et que les différences ne soient pas statistiquement significatives dans la majorité des cas. Les réponses autodéclarées par le répondant contenaient plus d'erreurs de sur-déclaration, mais les différences significatives étaient peu nombreuses.

- S'agissant des variations de la participation aux programmes, les différences de sur-déclaration des variations à l'intérieur d'un cycle (en dépit des échantillons de grande taille) n'étaient pas statistiquement significatives et suivaient des directions variées (les erreurs des déclarations par personne interposée sont ici définies comme toute participation par personne interposée au cours de l'une ou de l'autre des deux séries, le passage d'une catégorie de répondants à une autre n'étant pas examiné de façon séparée).

L'incidence des erreurs de sous-déclaration était suffisamment faible pour empêcher à toute fin pratique une preuve statistiquement significative.

! Les différences entre les erreurs des déclarations par personne interposée et celles des autres se rattachant aux variations de la sur-déclaration de la participation à la lisière n'ont pas donné de résultats significatifs (là encore, avec des échantillons de grande taille) ni aucune cohérence dans la direction des différences pour les huit programmes.

! Moore (1990) ne devait également constater aucune preuve significative que la durée de la période de rappel (4 mois, contre 1 mois auparavant) agissait différemment sur les taux d'erreur des déclarations par personne interposée que sur celles autodéclarées par le répondant.

4. APPROCHE MÉTHODIQUE DE L'INCOHÉRENCE DE RÉPONSE

Les évaluations qui suivent des renseignements pour les déclarations par personne interposée reposent soit sur le degré de correspondance entre les déclarations par personne interposée et par le répondant qui sont faites naturellement, soit sur la cohérence de la réponse dans le temps selon le statut du répondant. Ces études n'offrent aucun contrôle du biais d'autosélection sur la base des réponses, et il n'existe aucune norme extérieure pour juger de la validité relative des deux types de réponses.

1. Réinterview de l'enquête sur la population active (EPA) 1980-1984

Utilisant un sous-échantillon de 2 % de l'EPA canadienne, les réinterviews menées auprès des membres du ménage informés ont été effectuées par des intervieweurs différents et avec un intervalle d'une semaine. Les comparaisons de la variance de

réponse selon le statut de répondant ont porté sur un sous-échantillon dans lequel la réponse originale n'était pas connue de l'intervieweur. L'utilité de certains de ces résultats pour les études longitudinales se trouve réduite par la courte période de rappel qui est associée à la plupart des questions. Les conclusions générales de Lemaître (1986, 1991) sont les suivantes :

- On n'a observé aucune relation uniforme entre les déclarations par personne interposée et l'incohérence des réponses. Certaines questions «menaçantes» (raison de l'absence au travail, existence de la recherche d'un emploi, par exemple) ont fait l'objet d'une déclaration plus systématique par les personnes interposées (déclaration par la même personne interposée et combinaison personne interposée/autre). Une des deux questions portait sur le rappel des dates (date de début du travail) a fait l'objet de déclarations plus systématiques dans le cas d'autodéclarations. (On peut raisonnablement classer dans la catégorie des questions «menaçantes» l'autre question, qui portait sur la date de la dernière période de travail.) Compte tenu de l'importance accordée aux dates dans l'EDTR, il y aurait ici lieu de s'inquiéter, bien que dans ces cas, l'incohérence des déclarations était considérable à la fois pour les personnes interposées et les autres.

- Pour la plupart des questions, les taux d'incohérence des couples de réponses pour lesquels il y a eu un **changement** dans le statut du répondant (de personne interposée à répondant, par exemple) n'étaient que très légèrement supérieurs à ceux pour lesquels il n'y avait aucun changement.

- Lors de la comparaison des distributions des réponses où le statut de répondant avait changé, on n'a observé aucun effet de personne interposée significatif pour quelque variable que ce soit.

2. Analyse de l'Enquête sur l'activité (EA)

On a examiné l'incidence éventuelle du statut de répondant sur l'impact des emplois non confirmés dans une analyse du problème de la «lisière» dans l'EA [Murray et al. (1991)]. Les emplois non confirmés étaient ceux qui avaient été déclarés comme étant occupés à la fin d'une période de référence, mais qui n'ont pas été ensuite déclarés au début de la période de référence suivante. On a utilisé une règle limitée pour les personnes interposées, selon laquelle l'intervieweur évaluait la capacité de la personne interposée à partir du degré de complexité du régime de travail qui faisait l'objet de la question. Au besoin, on faisait un deuxième contact pour obtenir une réponse directement du répondant. Les résultats montrent que les emplois non confirmés représentaient 2.0 % et 1.6 % respectivement du nombre total d'emplois chez les déclarations par personne interposée et les autres. Le taux peu élevé d'emplois non confirmés dans le cas des déclarations par personne interposée peut s'expliquer en partie par la règle mentionnée ci-dessus. À partir de ces données, on ne pouvait confirmer l'affirmation que la déclaration par personne interposée contribuait aux problèmes de «lisière».

3. Le ISDP «Income Survey Development Program»

Lors d'un autre examen de la qualité relative des déclarations par personne interposée, le ISDP a étudié les différences d'origine naturelle des taux de non-réponse aux questions pour les déclarations par personne interposée et des répondants (c'est-à-dire qu'il n'a pas pris en compte le biais d'autosélection) [Coder (1980)]. On n'a pas calculé les erreurs types, et la signification statistique des résultats est donc inconnue. Les résultats montrent que les déclarations par personne interposée se caractérisaient par des taux de non-réponse systématiquement plus élevés pour toutes les sources de revenus déclarées. Il a été particulièrement déconcertant de constater que presque un quart des déclarations

par personne interposée ne contenaient pas de renseignements sur les taux salariaux horaires, alors que le taux de non-réponse était de 5 % pour les autres. Les taux des non-réponses étaient les plus élevés dans le cas du revenu provenant d'un emploi autonome (50 % et 60 % pour les déclarations par le répondant et celles par personne interposée).

Dans une expérience contrôlée, on a affecté au hasard les ménages à deux échantillons de taille égale, mais dont les règles de réponse étaient différentes. Le sous-échantillon qui utilisait des déclarations par le répondant seulement a eu un taux d'interview plus bas que la méthode qui utilisait les déclarations par personne interposée, bien que les données à la base de cette affirmation n'étaient pas fournies [Coder (1980)]. Il convient de noter que Moore (1988) admet que les procédures de réponse par le répondant puissent se traduire par des taux de non-interview des ménages et des personnes plus élevés. Dans l'ensemble, l'exhaustivité pourrait être équivalente, toutefois, puisqu'il semble que ces différences soient compensées par une baisse de la non-réponse au niveau des questions lorsqu'on utilise des procédures pour maximiser les réponses par le répondant.

Les données provenant de la même expérience ISDP montrent également que le sous-échantillon utilisant une règle stricte d'autodéclaration avait des coûts de collecte des données plus élevés (de 4 % à 6 %) et une proportion plus élevée de réponses par le répondant (d'environ 20 %) que pour le groupe qui devait suivre la règle normale des déclarations par personne interposée. En plus du taux de non-réponse plus bas au niveau des questions, les données de meilleure qualité provenant du groupe des répondants s'expliquaient par le fait que les répondants utilisaient davantage les dossiers et que les montants des revenus n'étaient pas arrondis au même degré [Kulka (1984)].

4. La SIPP «Survey of Income and Program Participation»

On a trouvé des divergences semblables dans la non-réponse selon le statut du répondant dans la SIPP de 1983 [Coder et Feldman (1984)]. En particulier, les taux de non-réponse étaient plus élevés pour les déclarations par personne interposée dans le cas des salaires mensuels et du revenu salarial, du revenu mensuel provenant d'un emploi autonome et des taux des salaires horaires, les taux de non-réponse étant de 22 % dans le cas des déclarations par personne interposée et de 10 % dans le cas des répondants.

Weidman (1986) a étudié la relation du statut du répondant à la divergence des variations brutes de la participation au programme entre cycles et à l'intérieur d'un cycle (problème de la «lisière»). Il a constaté que la proportion de transitions entre cycles était plus élevée lorsqu'une réponse par personne interposée était donnée pour au moins un des deux mois consécutifs. De plus, il y a eu moins de déclarations par personne interposée dans le cas du revenu provenant de programmes. L'effet de déclaration par personne interposée sur le problème de la «lisière» n'a pas été considéré comme étant «visible» et aucun test statistique n'est mentionné.

Dans une autre étude non expérimentale, on devait constater que les taux de non-réponse de la SIPP étaient presque uniformément plus grands dans le cas des déclarations par personne interposée [McMillen (1990)]. En général, il existe des différences considérables dans les taux de non-réponse et 13 des 36 catégories de revenus ont des taux de non-réponse pour les déclarations par personne interposée plus de deux fois supérieurs à ceux pour les déclarations des répondants. Ces catégories comprennent les salaires et traitements, les chèques-repas et les paiements de soutien pour l'enfance.

5. Réinterview dans la Current Population Survey (CPS) des États-Unis
(en français, l'Enquête sur la population courante)

Dans le cadre d'une vérification régulière de la qualité des données, on mène une réinterview d'un sous-échantillon de 5 000 ménages. Ces interviews sont effectuées par un intervieweur différent et plus expérimenté. Pour 20 % de ce sous-échantillon, l'intervieweur ne disposait pas de la réponse originale et les résultats suivants sont basés sur ces cas non rapprochés couvrant une période de deux ans. Les variables examinées ici portent sur les statuts vis-à-vis de l'activité et de l'emploi, variables qui ne sont pas obtenues directement, mais sont codées sur la base des réponses aux questions concernant l'activité des réponses.

Pour toutes les variables, les taux d'incohérence étaient les plus bas (de 2 % à 4 %) lorsqu'il n'y avait aucune déclaration par personne interposée et ils étaient plus élevés lorsque les réponses étaient fournies dans deux déclarations par personne interposée **différentes** (de 6 % à 12 %) [O'Muircheartaigh (1986)]. On ne mentionne pas la signification statistique de ces différences. O'Muircheartaigh estime que les taux lorsque le répondant est le même peuvent être sous-estimés de 30 % à 50 % en raison d'une corrélation entre essais (réponses identiques par un répondant qui se souvient de la réponse passée). Les couples de réponses mixtes (une déclaration par personne interposée et une déclaration par le répondant) avaient des taux d'incohérence de 3 % à 7 %.

On a poursuivi l'analyse pour les couples de réponses pour lesquels le statut de répondant n'a pas changé. Dans les catégories de sujets qui comprenaient pratiquement l'intégralité de l'échantillon (chefs de ménage, conjoints du chef, autres parents), les déclarations par personne interposée étaient plus cohérentes. Ceci est compatible avec leur conclusion générale que les autodéclarations sont plus cohérentes, puisque la catégorie de sujets qui a le taux d'incohérence le plus

élevé (autres parents) faisait presque exclusivement l'objet d'une déclaration par personne interposée. Il faut insister une nouvelle fois sur le fait que la cohérence des réponses ne fournit aucune information sur la précision des réponses, c'est-à-dire que les déclarations par personne interposée ont pu donner systématiquement des réponses fausses. De plus, il faut tenir compte du fait que dans cette étude, comme dans les autres études méthodiques examinées ici, les intervieweurs exercent un certain contrôle sur la sélection des répondants [O'Muircheartaigh (1986)]. Le critère de la connaissance de la part des personnes faisant une déclaration par personne interposée peut être un filtre de qualité efficace et réduire toute différence de qualité observée.

5. DISCUSSION

Bien qu'en général il n'existe pas de preuve indiscutable de différences de qualité significatives entre les déclarations par personne interposée et les autodéclarations, les résultats ci-dessus soulèvent quelques préoccupations. Dans les études qui utilisent des méthodes différentes, les déclarations par personne interposée ont tendance à sous-estimer la participation aux programmes de soutien du revenu gouvernementaux, à se caractériser par des taux de non-réponse plus élevés au niveau des questions et des taux d'interviews personnelles et de ménages plus bas, à offrir un ensemble plus cohérent de réponses à des questions délicates et à avoir plus de difficultés à mentionner des détails précis et des événements de courte durée. Compte tenu des lacunes méthodologiques de la recherche jusqu'à présent, les caractéristiques différentes des règles pour les déclarations par personne interposée examinées et la non-signification statistique des effets des déclarations par personne interposée sur divers indicateurs de la qualité des données, ces conclusions sont davantage de nature spéculative que concrètes et ne constituent pas une base solide pour le choix d'un ensemble de règles de réponse. Quoi qu'il

en soit, il y a d'autres considérations, en particulier les coûts plus élevés caractérisant des règles strictes pour les réponses par le répondant.

On a avancé des raisons pour le manque de preuves concrètes concernant les différences dans la qualité des données. Moore (1990) constate que la supériorité des autodéclarations pour ce qui est de la quantité et de l'importance des connaissances exigées peut ne pas être utilisée dans le cas des interviews. Au lieu d'essayer de se souvenir des renseignements, les deux catégories de répondants peuvent faire des estimations sur la base de fragments de connaissances superficielles et de règles hautement délicates. Les sérieuses limites de temps imposées aux répondants lors de l'interview peuvent expliquer dans une large mesure cette extraction non systématique de l'information. Une explication plus directe, mais peut-être moins plausible, serait que les renseignements en cause sont communiqués aux répondants faisant une déclaration par personne interposée dans le but de répondre à l'enquête [Lemaître (1992)]. Cela serait le cas, par exemple, si la personne interrogée est présente pendant l'interview et fournit la réponse à la personne interposée.

Si l'on autorisait la déclaration par personne interposée et si la qualité des données est cause de souci, il serait utile d'identifier des personnes interposées informées. On pourrait ainsi utiliser un petit nombre de questions de tri pour évaluer la compétence de ces personnes interposées. Ces questions pourraient porter sur le degré de discussion à l'intérieur du ménage à propos du domaine et le niveau de confiance que la personne interposée accorde à ses réponses [Sudman et al. (1990)]. Il s'agirait d'un type de contrôle des déclarations par personne interposée plus officiel que celui utilisé dans l'EA, où l'intervieweur avait la responsabilité de déterminer si la complexité des régimes de travail empêcherait une déclaration par personne interposée raisonnablement précise. Une autre solution proposée serait de se mettre en rapport au préalable avec le répondant potentiel à propos du

contenu du questionnaire [Lemaître (1991)]. Toutefois, l'annonce anticipée d'une enquête à participation volontaire qui poserait des questions détaillées sur le montant et les sources de revenus pourrait exercer un effet négatif sur les taux de réponse des interviews.

BIBLIOGRAPHIE

Coder, John (1980). **Some Results from the 1979 Income Survey Development Program Research Panel**, American Statistical Association, Proceedings of the Survey Methods Research Section, pp. 540-545.

Coder, John and Feldman, Angela (1984). **Early Indications of Item Nonresponse on the Survey of Income and Program Participation**, American Statistical Association, Proceedings of the Survey Methods Research Section, pp. 693-697.

Kulka, Richard (1984). **The ISDP 1979 Research Panel as a Methodological Survey: Implications for Substantive Analysis**, American Statistical Association, Proceedings of the Survey Methods Research Section, pp. 738-743.

Lemaître, Georges (1986). **Selected Indicators of Response Errors in the Canadian Household Surveys of Labour Market Activity**, Division de l'analyse des enquêtes des ménages et du travail : rapports des employés, Statistique Canada.

Lemaître, Georges (1991). Communication personnelle.

Lemaître, Georges (1992). **Using Seam Problems to Examine Proxy/Non-Proxy Effects**, Note de service à l'intérieur de Statistique Canada.

McMillen, David B. (1990). **Self and Proxy Responses in the Survey of Income and Program Participation**, Document nonpublié, U.S. Bureau of the Census.

Moore, Jeffrey (1988). **Self/Proxy Response Status and Survey Response Quality: A Review of the Literature**, Journal of Official Statistics, 4:2, pp. 155-172.

Moore, Jeffrey (1990). **Proxy Reports: Results from a Record Check Study**, Document présenté à la conférence «International Conference on Measurement Errors in Surveys» (novembre 1990), Tucson, Arizona.

Murray, T. Scott, Egan, M., Lemaître, G., Michaud, S. (1991). **Invisible Seams? The Experience with the Canadian Labour Market Activity Survey**, Proceedings of the U.S. Bureau of the Census Seventh Annual Research Conference, pp. 715-730.

O'Muircheartaigh, Colm (1986). **Correlates of Reinterview Response Inconsistency in the Current Population Survey**, Proceedings of the U.S. Bureau of the Census Second Annual Research Conference, pp. 208-234.

Roman, Anthony, O'Brien, Diane (1984). **The Student Follow-up Investigation of the 1979 Income Survey Development Program**, American Statistical Association, Proceedings of the Survey Methods Research Section, pp. 732-737.

Sudman, Seymour, Menon, G., Blair, J., Bickart, B. (1990). **The Effect of Level of Participation in Proxy Reporting**, Document présenté à la conférence «1990 Joint Statistical Meetings» (août 1990), Anaheim, Californie.

Weidman, Lynn (1986). **Investigation of Gross Changes in Income Recipiency from the Survey of Income and Program Participation**, American Statistical Association, Proceedings of the Survey Methods Research Section, pp. 231-236.

ANNEXE 1

PROBLÈMES DE QUALITÉ ASSOCIÉS AUX DÉCLARATIONS PAR PERSONNE INTERPOSÉE

Problèmes de qualité associés aux déclarations par personne interposée

Question	Différences de qualité	Méthode	Source
Nombre de sources de revenu	Taux d'incohérence de 17 % entre les déclarations par personne interposée et les répondants	E	Martin et Butcher
Nombre d'emplois	Taux de sous-déclaration de 25 % selon les déclarations par personne interposée pour une période de référence de trois mois	E	Roman et O'Brien
Recherche d'un travail au cours des six derniers mois	Taux d'incohérence des déclarations par personne interposée deux fois plus élevés que ceux pour les répondants	NE	Lemaître (1986)

E = plan de sondage expérimental qui contrôle le biais d'autosélection
NE = plan de recherche non expérimental qui ne contrôle pas le biais d'autosélection
V = étude de validité qui utilise des données administratives pour vérifier la précision des réponses

Raison du refus d'un autre travail	Taux d'incohérence plus élevés pour les déclarations par personne interposée	NE	Lemaître (1986)
Taux de salaire horaire	Taux de non-réponse plus de quatre fois supérieurs pour les déclarations par personne interposée (23 %, contre 5 % pour les répondants)	NE	Coder
Taux de salaire horaire	Taux de non-réponse trois fois plus élevés pour les déclarations par personne interposée	NE	Coder et Feldman
Sécurité sociale, revenu de retraite	Taux de non-réponse trois fois plus élevés pour les déclarations par personne interposée	NE	Coder

E = plan de sondage expérimental qui contrôle le biais d'autosélection
NE = plan de recherche non expérimental qui ne contrôle pas le biais d'autosélection
V = étude de validité qui utilise des données administratives pour vérifier la précision des réponses

	Taux de non-réponse pour les déclarations par personne interposée presque deux fois supérieurs à ceux des répondants	NE	McMillen
Salaire mensuel et revenu salarial	Taux de non-réponse deux fois plus élevés pour les déclarations par personne interposée	NE	Coder et Feldman
	Taux de non-réponse plus de deux fois supérieurs pour les déclarations par personne interposée	NE	McMillen
Revenu mensuel d'un emploi autonome	Taux de non-réponse deux fois plus élevés pour les déclarations par personne interposée	NE	Coder et Feldman

E = plan de sondage expérimental qui contrôle le biais d'autosélection
NE = plan de recherche non expérimental qui ne contrôle pas le biais d'autosélection
V = étude de validité qui utilise des données administratives pour vérifier la précision des réponses

Participation au programme de soutien du revenu	Sous-déclaration plus élevée de l'AFDC, des chèques-repas et des indemnités d'accident du travail par des personnes interposées (statistiquement significatives au niveau de 5 % pour au moins un des deux cycles déclarés)	V	Moore (1990)
Paiements de pensions alimentaires	Taux de non-réponse des déclarations par personne interposée deux fois plus élevés que ceux pour les répondants	NE	McMillen

E = plan de sondage expérimental qui contrôle le biais d'autosélection
NE = plan de recherche non expérimental qui ne contrôle pas le biais d'autosélection
V = étude de validité qui utilise des données administratives pour vérifier la précision des réponses